



## un propriétaire qui ne veut plus quitter son logement

Par **annabellecarolle**, le **05/10/2010 à 18:29**

Bonjour

Nous avons visité une maison qui est en vente depuis 2 ans. Après avoir vu un maitre d'oeuvre pour faire évaluer les travaux, nous avons fais une proposition d'offre, apres négociation un prix a été fixé. Le jour même, le propriétaire a dit à l'agence immo, qu'en faite il ne partirai que dans 6 mois ! Rien ne justifie cette décision, il est proprio d'un autre logement vacant à ce jour. Il veut juste ne pas déménager en hiver!! Rien n'a été écrit dans ce sens dans son mandat avec l'agence immo, qui l'a un peu houspillé, et se retrouve dans une situation délicate. Nous ne pouvons accepter ce "caprice". mais que nous reste-t-il à faire ? un futur acquéreur doit-il s'incliner au bon vouloir d'un propriétaire tétu?

Par **Domil**, le **05/10/2010 à 18:47**

Si votre proposition d'achat a été acceptée, la vente est faite (attention, dans ce cas, ça fait office d'avant-contrat, un compromis de vente peut n'avoir aucune clause suspensive)